



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4339

Approbation d'un contrat entre la Ville de Lyon - Service archéologique municipal et Archeodunum pour la conduite d'une expertise scientifique

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 DECEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 28 DECEMBRE 2018

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINI, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme NACHURY), M. ROYER (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme GRANJON (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4339 - APPROBATION D'UN CONTRAT ENTRE LA VILLE DE LYON - SERVICE ARCHEOLOGIQUE MUNICIPAL ET ARCHEODUNUM POUR LA CONDUITE D'UNE EXPERTISE SCIENTIFIQUE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **3 décembre 2018** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le service archéologique de la Ville de Lyon a été sollicité par l'opérateur archéologique Archeodunum pour la conduite d'une collaboration concernant son travail en cours sur un chantier de fouille impliquant une expertise en matière de géomorphologie.

Cette sollicitation s'explique par la présence au sein du SAVL d'une expertise pour cette spécialité. La conduite de cette collaboration permet au SAVL d'enrichir ses connaissances régionales sur le terrain archéologique.

Les recettes résultant de cette expertise sont estimées à 687.50 € HT. Le contrat ci-après annexé formalise les conditions de mise en œuvre de cette démarche, qui est estimée à 2.5 jours, répartis entre la fin d'année 2018 et le début d'année 2019.

Vu ledit contrat relatif à la conduite d'une expertise scientifique ;

Oùï l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

DELIBERE

1. Le contrat relatif à la conduite d'une expertise scientifique entre la société Archéodunum et la Ville de Lyon / Service archéologique est approuvé.
2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.
3. La recette résultant de cette opération sera imputée sur le programme ETSPESA, LC 45077, nature 70688.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER